

Le traitement du président du Conseil législatif fut fixé à £1,000 par année, somme accordée à l'orateur de l'Assemblée législative.

Ce fut le 29 mars que Son Excellence vint en personne clore cette première session de la deuxième Chambre des Canadas-Unis. Il donna la sanction royale à cinquante-huit bills, et en réserva huit à la sanction de Sa Majesté. Dans le cours de la session, il en avait déjà sanctionné trente-quatre, et réservé trois à la sanction royale. Il fit allusion, dans son discours, aux lois adoptées pour l'amélioration de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, et à celles qui avaient rapport à l'instruction publique et aux institutions municipales dans le Bas-Canada. Il signala aussi avec satisfaction l'état prospère du revenu, qui permettait de commencer l'établissement d'une caisse d'amortissement.

Cette session avait duré quatre mois. ¹

1 — Une demande en divorce occupa assez longtemps le Conseil législatif. Ce fut celle du capitaine Harris, qui réussit à prouver l'adultère de sa femme, et à obtenir un acte du parlement lui permettant de se remarier. L'honorable R.-E. Caron, président du Conseil législatif, prononça à cette occasion, un discours contre le divorce, qui fut applaudi et qui méritait de l'être. L'acte de divorce, passé dans l'Assemblée législative à une majorité de 16 voix, fut réservé à la sanction royale de Sa Majesté.

Cousignons encore ici un autre incident de cette session. Quelques jours avant la prorogation des Chambres, un duel eut lieu à Monkland entre MM. Aylwin et Daly, par suite d'un démenti donné en pleine séance par M. Aylwin. Il n'y eut heureusement qu'un échange de coups de pistolet inoffensifs.